

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Du 9 MARS 2023**

Nbre de Membres	15
En Exercice	15
Présents	10
Procurations	2
Absents excusés	5
Absents	0

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **NEUF MARS** à 18 heures trente et une minutes, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de RIVES - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de RIVES – place de la Libération, sous la présidence de Madame Moussokro TOURE, Vice-Présidente du CCAS.

Date de convocation : 2 mars 2023

PRÉSENTS :

Mme Moussokro TOURÉ, M. Laurent LAVOST, Mme Stéphanie SCHNEIDER, M. Jean-Louis PINEAU, Mme Jacqueline BERNARD, Mme Magali HOANG, M. Ludovic MARTEL, M. Patrice MOUZ, Mme Monique BARBAGALLO, M. Ali ZERIZER.

PROCURATIONS :

M. Julien STEVANT donne procuration à Madame TOURÉ Moussokro, Mme Audrey ENDERLE donne procuration à Madame SCHNEIDER Stéphanie

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme SCHNEIDER Stéphanie est élue secrétaire de séance

Ouverture de séance à 18h31

En application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Madame Moussokro TOURÉ, en tant que Vice-Présidente procède à l'appel et constate le quorum.

Le procès-verbal du CA du CCAS du 19 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

1 Remplacement de plusieurs membres du Conseil d'Administration

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration :

Suite à la démission de Tahar ZITI, le Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 à pris acte de cette démission et de l'installation de Ali ZERIZER dans ces fonctions d'administrateur élu du CCAS.

Suite à la démission de Hervé CHRISTOPHE du Sou des écoles de Rives, le Maire de Rives a nommé par arrêté Hervé CHRISTOPHE au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune (Association MJC de Rives).

De ce fait, les membres du Consiel d'Administration sont :

- Membres élus
 - Julien STEVANT, Président du CCAS
 - Moussokro TOURÉ, Vice-Présidente du CCAS
 - Laurent LAVOST
 - Audrey ENDERLÉ
 - Stéphanie SCHNEIDER
 - Fatima DE SOUSA MOURA
 - Ali ZERIZER
 - Ludovic PLOTON
- Membres nommés
 - Jean-Louis PINEAU, D'une Rives à l'autre
 - Jacqueline BERNARD, UNRPA (Ainés)
 - Magali HOANG, Croix Rouge (Insertion)
 - Ludovic MARTEL, FNATH (handicap)
 - Patrice MOUZ, Passiflore
 - Monique BARBAGALLO, UDAF (familles)
 - Hervé CHRISTOPHE, MJC de Rives

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de délibérer.

La délibération est votée à l'unanimité.

2 Rapport d'Activités 2022

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, donne la parole au directeur du CCAS pour présenter le Rapport d'Activité 2022 du CCAS.

Cf pièce jointe.

3 Renouvellement de la convention SNE

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration, que depuis 2015, les demandes de logement social en Isère sont enregistrées dans le Système National d'Enregistrement (SNE).

Les services utilisateurs du SNE sont principalement les communes, les intercommunalités, les bailleurs sociaux, ainsi que de de manière générale les autres réservataires de logements sociaux (État, Département, Action Logement, ...) tel que défini dans les articles R.441-2-1 et R.441-2-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Chaque service utilisateur du SNE doit au préalable avoir signé une convention avec le préfet de l'Isère, rappelant les droits et obligations de chacun. Les conventions signées depuis 2015 doivent aujourd'hui être renouvelées, afin que la commune puisse continuer à avoir accès au SNE, et modifier les demandes selon les missions confiées dans le cadre du service d'accueil et d'information du demandeur, mis en place à l'échelle intercommunale.

Conformément aux exigences du Préfet, la nouvelle convention sera co-signée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, pilote du service d'accueil et d'information du demandeur.

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de délibérer.

La délibération est votée à l'unanimité.

4 Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, rappelle au Conseil d'Administration que :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

L'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 impose aux collectivités et établissements publics, à l'occasion de la présentation du rapport, d'afficher leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur besoin de financement.

Le rapport porte sur les orientations budgétaires de l'exercice en cours, les dépenses de personnel, les engagements pluriannuels pris par le CCAS, ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action du CCAS pour le prochain exercice budgétaire, et a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2023.

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, donne la parole au directeur du CCAS pour présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 du CCAS.

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, propose au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat budgétaire.

La prise d'acte est votée à l'unanimité.

5 Présentation des aides accordées par la Commission Permanente

Madame Moussokro TOURE, Vice-présidente du CCAS, informe le CA des aides accordées par la Commission Permanente depuis le 1^{er} janvier 2023.

NATURE DES AIDES	MONTANT	NOMBRE DE MENAGES
• Bons d'achat alimentaire	260,00 €	4
• Commissions de janvier - février		
○ Aide versée à un tiers (centre des finances public)	188,23 €	1
○ Aide versée au bénéficiaire	250,00 €	1
TOTAL :	698,23 €	6

6 Questions diverses

Pas de question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé et clos,

La séance est levée à 20h25

La Vice-Présidente du CCAS
Moussokro TOURÉ

